

GIE

DISSOLUTION / RADIATION



FORMALITÉS RIDET-PATENTE

- 1 bulletin RID M2C (vert)



FORMALITÉS RCS

- 2 bulletins modificatifs C 3 (BLEU)
- 2 bulletins de radiation B 5 (ROSE)
- L'original du procès-verbal d'assemblée enregistré décidant de la dissolution, nommant le liquidateur et fixant le siège de la liquidation. Le mieux est de faire enregistrer 5 exemplaires du PV (obligation de déposer au moins 2 originaux).

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **21 550 XPF** (représentant :12 050 XPF modification de l'extrait Kbis + 9 500 XPF pour le JONC)

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.)

4 500 XPF (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces ou en CB (uniquement le matin par CB)

NB : inutile d'attendre un mois entre le dépôt des bulletins modificatifs et des bulletins de radiation